

VACCINATION PROFESSIONNELLE

INTRODUCTION

La vaccination en milieu professionnel a un intérêt individuel dans le sens où elle protège les personnes exposées contre un risque de maladies, mais elle a aussi un intérêt collectif car elle contribue à la diminution de la propagation des germes et des virus.



Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, des vaccinations ont été rendues obligatoires. Néanmoins, ce ne sont pas les seules vaccinations à proposer aux salariés. En effet, selon le Code du Travail, l'employeur, conseillé par le médecin du travail, doit évaluer les risques auxquels sont exposés les travailleurs et prendre toutes les mesures collectives et individuelles nécessaires pour préserver leur santé et leur sécurité.

Dans certaines situations, la vaccination apparaît comme un moyen de prévention complémentaire à mettre en œuvre pour remplir cette obligation, même si elle n'a pas un caractère obligatoire.

Le médecin du travail apprécie individuellement le risque en fonction des caractéristiques du poste et de l'état physique du salarié et prescrit les vaccinations nécessaires.

La vaccination et si nécessaire la recherche de l'immunisation est à la charge de l'employeur.

Le contrôle de l'obligation vaccinale est de nature administrative et incombe à l'employeur ou au médecin du travail sur délégation. [1]

DEFINITION

La vaccination consiste à injecter un antigène. C'est une fraction de germe infectieux incapable de provoquer la maladie. Par contre, elle va permettre la mise en mémoire de cet antigène par le système immunitaire. Ainsi, lors d'une exposition ultérieure à cette maladie infectieuse, l'organisme pourra produire immédiatement des anticorps capables de l'enrayer. La vaccination est une arme efficace de prévention contre les maladies infectieuses. Elle a triomphé définitivement de la variole, maladie qui décima des millions de personnes au fil des siècles.[2]

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

VACCIN	Contamination	Tolérance	Fréquence des rappels
TETANOS	Par le sol, blessures	Excellente	2 injections à 1 mois Rappel tous les 10 ans
DIPHTERIE	Entre individus	Excellente	2 injections à 1 mois Rappel tous les 10 ans
POLIO	Oro-fécale (eau, aliments)	Bonne	2 injections à 1 mois Rappel tous les 10 ans

VACCINATIONS RECOMMANDEES

VACCIN	Contamination	Tolérance	Fréquence des rappels
BCG (tuberculose)	Air	Réactions - cutanées - ganglionnaires	2 injections dans l'enfance
HEPATITE B	Sang Rapports sexuels	Excellente	2 injections à 1 mois 1 rappel à 6 mois Puis selon sérologie
HEPATITE A	Oro-fécale (eau, aliments)	Bonne	2 injections rappel 6 à 12 mois après la première injection Rappel tous les 10 ans
GRIPPE	Entre individus	Bonne	1 injection en novembre
LEPTOSPIROSE	Contact eaux infectées par des animaux	Bonne	2 injections à 1 mois 1 rappel à 6 mois Rappel tous les 2 ans
RAGE	Morsure d'animaux ou manipulations	Bonne Vacciner rapidement	3 injections à 15 jours 1 Rappel à 1 an Rappel tous les 5 ans

[1]www.cdg50 .fr/hs/doc/Fiche_ VaccinationProf.pdf

[2]www.ast74 .fr/presentation/id – 27 -vaccination